

على المترشح أن يختار أحد الموضوعين الآتيين

الموضوع الأول

En Algérie, les Français décapitaient aussi les fillettes

Sous l'étiquette « *Muséum de Paris-HA-247, Sorcière de Blida, donnée par le Dr Caffé (1854), Algérie* » est dissimulée la tête d'une jolie petite fille algérienne âgée de 7 à 8 ans. Cette dissimulation méprisante d'une information à caractère scientifique m'a été fournie, ce 23 juin, par un spécialiste du Muséum de Paris.

[...] Aucun renseignement ni aucune archive sur cette enfant n'existe, si ce n'est le nom du donateur, le Dr Caffé, qui a contribué aux collections en 1854. [...] Au cours du mois de décembre 1845, la tête d'une autre enfant a été envoyée au Muséum de Paris, dans une barrique qui servait ordinairement à transporter du vin. [...]

Toutes les informations concernant ces deux fillettes destinées à la postérité ont été soigneusement gommées. [...] Ces deux petites filles ont peut-être été décapitées à l'issue de quelque sanglante bataille ou lors d'un massacre, un génocide comme il y en eut tant, de 1830 à 1962, [...] ou peut-être cette tête de fillette a-t-elle été recueillie, beaucoup plus simplement, lors d'un quelconque enfumage de grotte, une technique utilisée à plusieurs reprises par le corps expéditionnaire français durant les années 1844 et 1845.

[...] Au Muséum de Paris, on amassait impunément, au cours du 19^e siècle, les restes de cadavres et de dépouilles algériennes, profanées* par la science. ... Concernant les ossements originaux d'Algérie, Georges Cuvier, anatomiste et professeur-administrateur du Muséum de Paris, demandera personnellement à J. Polignac* d'encourager les officiers de l'armée d'Afrique à « s'intéresser aux productions naturelles du pays » et de « procurer au Jardin du roi les animaux vivants qui lui font défaut ».

Cette demande insistante, appuyée par le ministre de l'Intérieur, est adressée à Polignac le 23 juillet 1830. Celui-ci finira par donner son aval...

C'est ainsi que la chasse aux têtes algériennes débuta de l'autre côté de la Méditerranée. Cuvier donnant le coup d'envoi à la collecte de vestiges humains pour le Muséum. [...]

Ali Farid BELKADI, anthropologue et historien,
extrait de www.algeriepatriotique.com, publié le 26 juin 2021

- Profanées* : de « profaner » : traiter sans respect (un objet, un lieu), en violant le caractère sacré et le respect.
- J. Polignac* : Ancien président du Conseil des ministres de France.

QUESTIONS

I. Compréhension de l'écrit : (14 points)

1) L'auteur de cet article, en plus d'être un historien, est :

- un journaliste
- un témoin
- un scientifique

Recopiez la bonne réponse

2) Relevez dans le texte quatre (4) mots ou expressions qui renvoient au champ lexical de « guerre ».

3) Répondez par **Vrai** ou **Faux** :

- a. La tête de la fillette retrouvée sous l'étiquette « *Muséum de Paris-HA-247, Sorcière de Blida* » a été envoyée au cours du mois de décembre 1845.
- b. Les deux têtes des fillettes retrouvées dans le Muséum de Paris sont identifiées.
- c. Les français pratiquaient en Algérie la chasse aux animaux pour les musées.
- d. Le Ministère de l'Intérieur français réclamait les dépouilles des algériens à l'armée française.

4) Les cadavres des Algériens étaient entassés dans les musées français sous le couvert dégradant de la science. Relevez du texte une phrase qui démontre cette idée.

5) «...cette dissimulation méprisable d'une information... » selon cette expression, l'auteur trouve que la dissimulation de cette information est :

- Honnête
- Honteuse
- Injuste

Recopiez la bonne réponse

6) A qui renvoie chacun des mots soulignés dans les passages suivants ?

- « ...une information à caractère scientifique m'a été fournie. » 1^{er} paragraphe
- « ... on amassait impunément » 4^{ème} paragraphe
- « Celui-ci finira par donner son aval. » 5^{ème} paragraphe

7) L'auteur s'implique explicitement dans le texte. Justifiez cela en relevant trois indices du texte.

8) Retrouvez l'évènement qui correspond à chaque indice temporel relevé dans le texte :

- **De 1830 à 1962** :
- **Les années 1844 et 1845** :
- **Décembre 1845** :
- **23 juillet 1830** :
- **23 juin 2021** :

9) «...la chasse aux têtes algériennes débuta de l'autre côté de la Méditerranée.» Que pensez-vous de ce genre d'actes (décapiter, collectionner les têtes...) commis par le colonisateur français en Algérie ? Exprimez votre avis en 2 à 3 lignes.

II. **Production de l'écrit : (06 points) :**

Traitez l'un des deux sujets au choix.

Sujet 01 :

Dans le cadre de la commémoration de la fête de l'indépendance, le 05 juillet, dans votre commune, vous participez à un projet qui consiste à regrouper des informations sur le passé sanglant du colonisateur en Algérie. Ce texte vous intéresse.

Rédigez son compte rendu objectif pour partager son contenu lors de l'exposition de votre travail.

Sujet 02 :

A l'occasion de la Journée de la Mémoire,, célébrée le 8 mai de chaque année, votre professeur vous a choisi afin de relater un des événements qui ont marqué l'Algérie par la barbarie coloniale.

Rédigez un texte d'histoire dans lequel vous relater un événement marquant, dans l'Histoire de l'Algérie colonisée, par son caractère sanglant et inhumain. Votre texte sera publié sur le site officiel du Ministère de l'Education, dans la rubrique « *l'Histoire relatée par les jeunes algériens* ».

الموضوع الثاني

Message de Mme Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, à l'occasion de la Journée internationale de l'éducation le 24 janvier 2023.

« Toute personne a droit à l'éducation ». Plus que jamais, en ce 24 janvier, l'UNESCO voudrait rappeler toute la valeur, toute l'importance de ces quelques mots de l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pourtant, le droit fondamental à l'éducation est encore loin d'être d'une réalité pour toutes les filles et tous les garçons de la planète. Encore 244 millions d'entre eux sont privés d'école cette année, selon nos données.

Tout particulièrement, l'UNESCO voudrait dédier cette cinquième Journée internationale à toutes les filles et femmes qui, en Afghanistan, sont privées de leur droit d'apprendre, d'étudier et d'enseigner. Il s'agit d'une atteinte profonde à la dignité humaine et au droit fondamental à l'éducation, que l'UNESCO condamne. Sans relâche, l'UNESCO appelle à rétablir immédiatement le droit à l'éducation de toutes les filles et jeunes femmes en Afghanistan. [...]

Mais même pour ceux qui ont la chance d'aller à l'école, partout dans le monde, des sujets de vive inquiétude demeurent. Ainsi, dans les pays à revenu faible et intermédiaire, sept enfants sur 10 ne sont pas en mesure de lire et comprendre un texte simple à l'âge de 10 ans.

C'est pour cela que l'UNESCO s'est efforcée, ces derniers mois, de renforcer la mobilisation internationale sur la qualité de l'éducation. Il s'agit en particulier de l'adapter aux défis de notre temps [...]

Désormais, il s'agit de traduire ces engagements en actes – et l'UNESCO continuera de coordonner les efforts de la communauté internationale pour assurer une éducation de qualité pour toutes et tous.

En cette Journée, l'UNESCO appelle donc à défendre, partout et toujours, ce droit universel et fondamental, le meilleur levier de développement qui soit : l'éducation. »

Message de **Mme Audrey Azoulay**, Directrice générale de l'UNESCO,
extrait de <https://unesdoc.unesco.org/>, publié le 25 janvier 2023

QUESTIONS

I. Compréhension de l'écrit : (14 points)

- 1) L'auteure de ce discours, Mme Audrey Azoulay, le dédie aux :
- Femmes privées d'éducation à travers le monde.
 - Femmes afghanes privées d'éducation.
 - Femmes des pays à revenus faibles privées d'éducation.

Recopiez la bonne réponse.

- 2) Classez les expressions suivantes : *Encore 244 millions d'enfants sont privés d'école cette année, condamnation des atteintes à l'éducation, atteinte profonde à la dignité humaine, renforcer la mobilisation internationale sur la qualité de l'éducation, le droit fondamental à l'éducation est encore loin d'être d'une réalité, engagements pour transformer l'éducation*
- ⇒ Crises qui touchent l'éducation :
- ⇒ Efforts de l'UNESCO :

- 3) Pourquoi l'UNESCO a renforcé ces derniers temps la mobilisation internationale sur la qualité de l'éducation ?

- 4) Retrouvez dans le 5^{ème} § du texte, une expression ayant de sens de « agir ».

- 5) « ...l'UNESCO continuera de coordonner les efforts de la communauté internationale **pour** assurer une éducation de qualité pour toutes et tous. »

Remplacez le connecteur logique souligné en choisissant parmi ceux proposés pour exprimer le même rapport : *tellement que* / *néanmoins* / *de sorte à*.

- 6) Quels sont les deux objectifs de l'UNESCO selon le discours de Mme Azoulay ?

- 7) L'intention de l'auteure de cet appel est :

- Sensibiliser les destinataires de l'appel sur l'importance de l'éducation et son rôle dans le développement.
- Exposer la problématique de la violation du droit à l'éducation en Afghanistan.
- Inciter les destinataires de l'appel à faire respecter le droit à l'éducation partout dans le monde et à assurer une éducation de qualité.

Recopiez la bonne réponse

- 8) Complétez le passage qui suit avec les bons termes : ***privation / directrice générale de l'UNESCO / femmes et des filles / crises / mauvaise qualité / promouvoir.***

Dans cet appel, l'émettrice, la invite ses auditeurs à le droit à l'éducation et à le valoriser vu les qui touchent ce domaine à travers le monde dont la.....des de ce droit en Afghanistan ainsi que la.....de l'éducation donnée aux enfants à travers le monde.

- 9) Selon Mme Azoulay, l'éducation est « ***le meilleur levier de développement qui soit*** ». Expliquez pourquoi en deux à trois lignes.

II. Production de l'écrit : (06 points)

Traitez l'un des deux sujets au choix :

Sujet 01 :

Après avoir lu cet appel, vous décidez d'en faire un compte-rendu objectif pour le présenter à vos camarades, à l'occasion de la journée nationale du savoir.

Rédigez son compte-rendu objectif en une centaine de mots.

Sujet 02 :

Vous êtes administrateur d'un page sur les réseaux sociaux qui défend les droits des enfants. En plus du droit à l'éducation, les enfants ont le droit d'exprimer leur point de vue et de donner leurs avis au sein de leurs familles.

Pour sensibiliser les parents et les inciter à respecter ce droit, rédigez un appel sur le droit à la parole des enfants à l'occasion de la journée de l'enfance, le 1^{er} juin qui sera publié sur votre page Facebook.